FLASH

REUNION DU CSE DU 13 MAI 2020

Les points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Point relatif à la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail**
  - **Examen de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels**
  - **Information-consultation du CSE sur les conditions d'exercice de l'activité à l'issue du confinement lié à l'épidémie de Covid-19 – recueil d'avis**
  - **Information-consultation du CSE sur le contenu de la note de service relative aux mesures en matière d'hygiène, de santé et de sécurité à respecter par les salariés sur le lieu de travail dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 – recueil d'avis**

Etaient présents :

La Direction

Mme SANGLIER
Mme NOLET
M. DIGARD

La Délégation salariale – membres titulaires

collège	nom	prénom	liste	signature
1-non cadre	Aldebert	Pierre	CFE-CGC	Présent
2-cadres	Guibert	Catherine	CFE-CGC	Présente
	Franc	Alain	CFE-CGC	Présent
	Questroy	Virginie	CFE-CGC	Présente
	Joubert	Jacques	CFE-CGC	Présent
	Bourdet	Nathalie	CFE-CGC	Présente
	Consentino	Rosario	CFE-CGC	Remplacé par Dominique Le Grand, Présente
	Bonnaud	Sylvie	CFE-CGC	Présente
	Andlauer	Stéphane	CFE-CGC	Présent
	Cuvelier	Bénédicte	CFE-CGC	Présente
	Cauzard	Carole	CGT	Remplacée par M. Delahais, Présent
	Le Du	Michel	CGT	Présent
	Talbot	Renée-Lise	CGT	Présente
	Milon	Catherine	CFDT	Présente
	Dedessus le Moustier	Yves	CFDT	Présent
	Maggiolo	Monique	CFDT	Remplacée par Rodolphe Donne, Présent
	Havard	Jean-Marie	CFDT	Remplacé par Chantal Hedou, Présente

Représentants syndicaux

Organisations syndicales	nom	prénom	
CFE-CGC	Taboga	Guylaine	Présente
CFDT	Fernet	Marc	Présent
CGT	Rancillac	Pascale	Présente

POINT RELATIF A LA SANTE, LA SECURITE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Information-consultation du CSE sur les conditions d'exercice de l'activité à l'issue du confinement lié à l'épidémie de Covid-19 – recueil d'avis

La Direction rappelle les grands principes retenus en vue d'organiser le retour sur site dans le cadre de la sortie du confinement. Trois masques seront distribués par jour et par collaborateur ainsi que deux autres masques pour le transport. Un kit de plusieurs dizaines de masques sera remis aux salariés lors de leur premier passage sur site. Des distributeurs de solution hydroalcoolique seront placés dans tous les endroits d'usage collectif. Concernant les aspects organisationnels, un questionnaire a été envoyé aux managers pour identifier les métiers dits prioritaires. Une cinquantaine de collaborateurs de GMA pourrait revenir sur site la semaine du 25 mai tout en soulignant que cette présence sur site pourra être ponctuelle dans la journée et ne pas être constatée cinq jours par semaine. Parallèlement, un questionnaire a été envoyé aux collaborateurs pour identifier s'ils exprimaient des freins au retour sur site. En date du 12 mai, quasiment 100 % des collaborateurs y avaient répondu et 15 % d'entre eux affirmaient ne pas avoir de réticence ou de difficultés à revenir au bureau.

La Direction indique que les mesures mises en place chez GMA sont plus restrictives que celles prévues par le protocole national puisqu'il sera imposé le port du masque au travail et il sera fortement recommandé aux salariés de ne pas utiliser les transports en commun, au moins pendant le mois de mai. La Direction ne peut toutefois pas refuser à un collaborateur de lui délivrer une attestation lui permettant de prendre les transports collectifs franciliens aux heures de pointe, car lui refuser ce document le conduirait à payer une amende de 135 euros. Cependant, les demandes d'attestation nécessaires pour prendre les transports en commun aux heures de pointe seront délivrées par la DRH qui rappellera aux salariés qu'il est préférable qu'ils trouvent une alternative. Au vu de ces mesures, environ 4 % des effectifs pourraient être sur site le 25 mai, puis ce retour sera progressif et s'adaptera en fonction de la situation réelle et des consignes gouvernementales.

Les élus interrogent la Direction sur les résultats de l'enquête menée auprès des collaborateurs.

La Direction répond que, sur environ 1 000 réponses, 260 ont exprimé un frein lié à la garde de leurs enfants, moins de 300 ont peur de la contamination sur les espaces de travail, moins de 300 redoutent la contamination dans le restaurant d'entreprise et 650 sont inquiets de reprendre les transports.

Les élus souhaitent connaître la répartition des métiers dits prioritaires pour le périmètre de GMA.

La Direction informe le CSE que cette répartition est la suivante : moins de 10 à la DASG, 2 à la Direction Juridique, 7 à la DRH, 3 à la Direction des risques et 32 à la Direction Financière. Pour cette dernière, la nécessité de revenir sur site tient essentiellement au fonctionnement des systèmes d'information ou à la nécessité de relancer une application sur un poste maître, mais elle peut tenir aussi au besoin de la dématérialisation. D'autres retours sur site apparaissent nécessaires pour mener des entretiens de recrutement.

Les élus demandent si un questionnaire sera préparé pour lister les difficultés rencontrées par les salariés lors du retour sur site.

La Direction note la suggestion et ajoute que ces retours pourraient aussi venir rassurer les collaborateurs qui expriment encore des freins.

Concernant la restauration, au-delà des mesures prises par le prestataire, des consignes ont été ajoutées par Groupama pour assurer la sécurité et la santé des collaborateurs. Au vu du nombre de salariés appelés à venir sur site dans un premier temps, seul le restaurant de WP2 sera ouvert, car celui permet plus facilement de gérer les circulations et, car sa salle de déjeuner est la plus grande de tout Campus. Après réorganisation de la salle et suppression de certaines assises, seules 100 places y seront disponibles. Des marquages au sol seront installés le 13 mai. Les convives se verront remettre un plateau préparé (couverts, verre, bouteille d'eau gratuite, etc.), choisiront des mets mis sous cellophane et seront invités à jeter leur masque après le passage en caisse. Les salariés devront réserver leur créneau horaire de déjeuner afin de gérer les files d'attente. Après chaque passage, les tables et chaises seront nettoyées. Un débriefing du dispositif mis en place sera effectué chaque semaine avec le prestataire. En fonction du nombre de salariés appelés à venir sur site les semaines suivantes, il sera ouvert d'autres restaurants de campus selon le même dispositif.

Les élus demandent si la borne de rechargement des badges sera protégée.

La Direction répond que des marquages au sol rappelleront la nécessité de préserver la distanciation des personnes et qu'il sera possible de nettoyer le clavier de Carte Bleue avec du gel hydroalcoolique. Cependant, il sera recommandé aux salariés de recharger leur badge en utilisant l'application mobile. Sur le site d'Astorg, des plateaux-repas seront distribués la semaine du 25 mai.

Les élus suggèrent d'installer un distributeur de gel hydroalcoolique à la sortie du restaurant afin que les salariés puissent se laver les mains avant de remettre un nouveau masque.

La Direction note la suggestion.

La Direction indique par ailleurs que trois niveaux de prestation de nettoyage sont définis : une prestation de désinfection, une prestation de nettoyage permanent des zones collectives et points de contacts et une solution de décontamination en cas de suspicion. Les produits d'entretien utilisés seront virucides. Les moquettes ne pourront pas faire l'objet de ce nettoyage mais seront aspirées. En cas de suspicion de Covid-19, la zone occupée par la personne présentant les symptômes sera fermée pour être désinfectée jusqu'à hauteur d'homme (2,10 mètres).

Dans toutes les zones, pour faciliter les opérations de nettoyage, il sera demandé aux équipes de pratiquer le clean desk. Les écrans et les souris devront être rangés.

Les élus regrettent que le document ne précise pas la montée en charge de l'équipe de nettoyage en termes d'effectifs.

Le Comité Social et Economique rend un ***avis favorable à la majorité (10 pour, 3 contre, 4 abstentions)*** *sur les conditions d'exercice de l'activité à l'issue du confinement lié à l'épidémie de Covid-19.*

Information-consultation du CSE sur le contenu de la note de service relative aux mesures en matière d'hygiène, de santé et de sécurité à respecter par les salariés sur le lieu de travail dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 – recueil d'avis

La Direction présente la note de service qui sera annexée au Règlement Intérieur. Cette note reprend les consignes qui seront valables pendant la durée de l'épidémie. Elle ajoute que toutes les entreprises de l'UES ont pris la décision d'intégrer les mesures de lutte contre la propagation du Covid-19 dans leur Règlement Intérieur.

> ***Les élus constatent que l'intégration de ces mesures au Règlement Intérieur n'est pas neutre, car cet adossement signifie que les salariés qui ne les respecteront pas encourront des sanctions disciplinaires. Ils demandent si l'ajout de la note au Règlement Intérieur est une volonté de l'employeur ou une nouvelle obligation légale.***

La Direction répond qu'il s'agit d'une décision unilatérale de l'employeur.

> ***Les élus demandent la prise en compte de deux modifications, l'une visant à demander que tout salarié porte un masque neuf au moment de l'entrée dans le lieu de travail, l'autre visant à rappeler que le lavage des mains se fait à l'eau et au savon.***

Le Comité Social et Economique rend un avis ***favorable à la majorité (14 pour, 3 contre)*** *sur le contenu de la note de service relative aux mesures en matière d'hygiène, de santé et de sécurité à respecter par les salariés sur le lieu de travail dans le cadre de l'épidémie de Covid-19*

Examen de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

La Direction passe en revue les modifications apportées au document.

> ***Les élus s'étonnent que le document ne mentionne ni le droit à la déconnexion ni l'éventuelle surcharge de travail liée au télétravail à 100 %.***

La Direction précise que la CSSCT du 26 mai portera sur les risques psychosociaux et le droit à la déconnexion. Cette réunion permettra de travailler sur l'actualisation du DUERP.